

Délibération 2026-078

Finances : Gestion 2026 Piscine de Bernadou (tarifs, avenants)

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 Juin 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à M. Jean-Louis LATUGAYE
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
M. Éric DAPOT a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 00

Exposé

Madame la Présidente expose les différents points à délibérer pour la saison 2026 concernant la piscine Bernadou, soit :

1. Tarifs 2026 :

TARIFS ENTREE PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BERNADOU	Propositions 2026
Moins de 16 ans Communautaire	3.00 €
Moins de 16 ans extérieur	3.50 €
Adulte Communautaire	4.00 €
Adulte Extérieur	4.50 €
Accompagnant non baigneur	2.00€
Centres de Loisirs hors Communauté de Communes Val'Aïgo (par enfant)	3.50 €
Accompagnant centre de loisirs hors Communauté Val'Aïgo	2.00 €
Centres de Loisirs Communauté de Communes Val'Aïgo (par enfant/saison)	1.50 €

Gratuité :

- Enfants de moins de 3 ans
- Personnel des communes membres de la CCVA et personnel intercommunal
- Gendarmes de la brigade Fronton- Villemur sur Tarn
- Pompiers de la caserne de Villemur-sur-Tarn

2. Avenants au contrat de gestion de la piscine :

- Reconduction de la prise en charge par la Communauté des salaires des maîtres-nageurs pour la période 2026 pour un montant maximum de 25 000€, toutes charges comprises payable par acompte, le solde sur présentation d'un bilan détaillé.
- Prise en charge de l'hébergement des maîtres-nageurs n'habitant pas sur le territoire.
- Abrogation de l'article VI.2, les tarifs étant déterminés par le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à la majorité décide :

- **D'approuver** les tarifs 2026 exposés supra.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les avenants supra
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 01 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

22 JUIN 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20260622-2026_078-DE